



## **CRITÈRES DE SÉLECTIONS DU CENTRE RÉGIONAL CANADIEN D'ENTRAÎNEMENT (CRCE) 2019-2020**

### **A. Philosophie**

Dans la vision d'excellence du CRCE, et tenant compte des objectifs et programmes des fédérations nationale et provinciale, tous les patineurs sélectionnés selon les critères ci-dessous devront comprendre qu'ils feront partie d'un groupe d'entraînement privilégié dans le but de développer les meilleurs patineurs au monde. En plus d'un encadrement et des programmes professionnels, le CRCE veut innover avec une philosophie d'équipe fondée sur l'attitude exemplaire de ses membres, une attitude qui se démarque par le désir profond de chacun de ses membres d'aider, d'encourager, de supporter ses coéquipiers en gardant l'attention sur les forces de chacun et le partage de ses qualités individuelles avec ses pairs. En développant une dynamique de groupe axée sur une attitude positive, le développement du potentiel de chacun sera amplifié. Adhérer à cette philosophie fera partie des conditions pour poursuivre son développement vers l'excellence avec le CRCE.

### **B. Critères de sélection**

Tous les âges inscrits se réfèrent à l'âge des patineurs au 1er juillet 2018, soit l'année en cours.

1. 2 garçons et 2 filles de la catégorie 14 ans dans l'ordre de la somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année 2018-2019
2. 3 garçons et 3 filles de la catégorie 15 ans selon l'ordre de priorité suivant :
  - A. Premier de la catégorie d'âge aux championnats canadiens Juniors (Classement des 2 meilleures distances sur 3)
  - B. 2 premiers de la catégorie d'âge au classement national junior de la saison 2018-2019 excluant le patineur sélectionné au point A
3. 4 garçons et 4 filles des catégories 14 et 15 ans selon les critères suivants :
  - 4 meilleurs patineurs selon la somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année 2018-2019
  - Maximum 2 places par sexe attribuées aux 15 ans

4. Les patineurs de la catégorie 13 ans ayant obtenu une meilleure somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année 2018-2019 que le groupe de patineurs sélectionnés au point 3, pour un maximum de deux patineurs par sexes.
5. 2 garçons et 2 filles de la catégorie 16 ans dans l'ordre du classement des Championnats Canadiens Juniors (classement 2 meilleures distances sur 3).
6. 2 garçons et 2 filles de la catégorie 17 ans dans l'ordre du classement des Championnats Canadiens Juniors (classement 2 meilleures distances sur 3).
7. 4 garçons et 4 filles des catégories 16 et 17 ans dans l'ordre du classement national junior 2018-2019 (excluant les athlètes qualifiés aux critères 6 et 7) incluant un maximum de 2 athlètes de 17 ans par sexes.
8. Pour les catégories 16 et 17 ans, les places laissées libres par un refus à notre invitation ou mutation vers le groupe d'entraînement national, pourraient être remplacées par des invitations estivales discrétionnaires provenant de la même catégorie d'âge, avec une ouverture vers une invitation annuelle. Les critères suivants seront utilisés pour faire les choix discrétionnaires (dans aucun ordre particulier) :
  - Selon le classement national par temps du 500m
  - Standard minimum au 500m :
    - Filles 16 ans 46,16 (106% du record mondial junior)
    - Filles 17 ans 45,72 (105% du record mondial junior)
    - Gars 16 ans 42,91 (106% du record mondial junior)
    - Gars 17 ans 42,50 (105% du record mondial junior)
  - Excellente attitude
  - Objectif personnel d'atteindre les plus hauts niveaux
  - Démonstration de progression apparente
  - Implication exemplaire dans le programme
  - Respect des valeurs du CRCE : Respect, Travail, Coopération

\* Suite aux invitations selon les 8 points précédents, les entraîneurs du CRCE diviseront les athlètes en deux groupes en fonction des critères de chaque point de sélection précédent, soit le groupe du midi et le groupe du soir.

9. Les invitations estivales du Groupe du soir (athlètes de 15 ans et moins) seront déterminées selon les critères suivants :
  - Meilleurs selon la somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année 2018-2019
  - Les invitations estivales ne pourront faire en sorte que le groupe du soir excède un nombre total de 24 patineurs.
  - Maximum de 2 places disponibles pour les 15 ans.

- La priorité de sélection ne sera pas en fonction d'égalité de nombre entre les sexes, mais ira aux patineurs les plus près en % du record mondial junior sur 500m.

\* Dans le cas où un athlète invité estival était jugé comme exceptionnel par les entraîneurs du CRCE, il pourrait, durant l'été, recevoir une invitation annuelle, ou progressive, et ce à la discrétion des entraîneurs du CRCE.

### **C. Considérations spéciales**

Le ou les patineurs n'ayant pu obtenir un classement national pour satisfaire les critères à cause de blessure, maladie ou circonstances spéciales (commotion cérébrale ou autre incident ayant empêché de participer ou de terminer une des compétitions servant au classement national) seront évalués par les entraîneurs du CRCE suite à une demande écrite du patineur et approuvée par le comité technique. Certaines preuves médicales pourraient être exigées.

### **D. Athlètes invités de 18 ans et plus**

Sous forme de choix discrétionnaire, tous les athlètes ayant fait partie de la sélection canadienne sénior du mois de mars, pourraient être choisis à titre d'athlètes invités. Ces derniers auront le privilège de continuer leur développement au sein du CRCE/groupe d'entraînement national tout en devenant des coéquipiers et atouts importants dans le développement de nos plus jeunes patineurs.

Ils seront choisis selon les critères suivants :

- Implication exemplaire dans le programme
- Excellente attitude
- Objectif personnel d'atteindre les plus hauts niveaux
- Démonstration de progression apparente depuis les deux dernières années.
- Capacité à avoir un impact positif pour le développement du groupe.
- Respect des valeurs du CRCE : Respect, Travail, Coopération
- Bagage d'entraînement

### **E. Paramètres**

Pour le classement 2x500m, tous les temps patinés en altitude (1000m au-dessus du niveau de la mer et plus), auront un ajustement selon la formule suivante :

- Hommes = temps altitude + 0.500 seconde par 500m
- Femmes = temps altitude + 0.500 seconde par 500m

Les temps qui seront utilisés pour créer le classement de la somme des deux meilleurs temps du 500m de l'année 2018-2019 devront avoir été faits dans une compétition sanctionnée par Patinage de vitesse Canada ou la fédération provinciale d'accueil de la compétition avec un chronométrage électronique entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 17 mars 2019. Veuillez prendre note que dans des circonstances spéciales les temps manuels seront acceptés (ajustés vers le haut par 0,2).

Pour les patineurs, et particulièrement ceux d'âge mineur, nécessitant un déménagement, des rencontres avec les parents pour planifier la transition seront mises en place pour s'assurer d'encadrer l'athlète et lui fournir les ressources nécessaires.

Afin de favoriser le développement holistique, il est obligatoire pour les athlètes de poursuivre leurs études. Les athlètes aux études postsecondaires doivent compléter un minimum de 5 cours par année et ne pas s'engager à plus de 4 cours par session pour le groupe midi et 5 cours par session pour le groupe soir. Ces normes sont concordantes avec les critères d'identification Relève pour les athlètes du Québec.

Pour les athlètes de niveau collégial, il est fortement recommandé de faire également partie de l'Alliance Sport-études.

### **POINT IMPORTANT À NOTER**

**À partir de la saison 2019-2020, tous les athlètes de niveau secondaire faisant parti du CRCE devront obligatoirement fréquenter une institution qui offre un programme Sport-Études reconnu par le ministère de l'Éducation. Les cas exceptionnels pourraient être évalués individuellement.**